

Guide du tri

Comment bien trier vos déchets ?





Un guide pour rendre votre tri plus facile !

Depuis la mise en place de la collecte sélective en octobre 2000, vous avez tous compris que la décision des élus pour protéger notre environnement et ainsi laisser une planète plus propre pour les générations à venir ne pouvait se faire que grâce à vous.

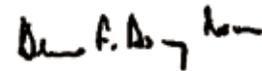
Tous les gestes du tri sont simples au quotidien : trier ses déchets, refuser ses brochures publicitaires, déposer les produits dangereux et polluants à la déchèterie, etc.

Mais, parfois, certains d'entre vous nous disent qu'ils hésitent pour savoir si un objet se recycle, où il doit être déposé, quand vous pouvez le faire ?

Ce nouveau "Guide du Tri" que nous vous remettons se propose de vous simplifier votre vie et de répondre à toutes vos questions.

Vous saurez précisément où chaque objet peut aller, ce qu'il ne faut pas faire, ce que vous pouvez apporter à la déchèterie et à quel moment. Vous trouverez aussi des conseils et astuces pour réduire vos déchets et des informations pratiques qui seront aussi consultables sur notre site Internet : www.citesenchampagne.net

Bref, nous avons conçu ce guide pour faciliter tous vos petits gestes quotidiens en matière de tri et faire de vous un éco-citoyen exemplaire !



Bruno BOURG-BROC

Président de Cités en Champagne
Député-Maire de Châlons-en-Champagne



Sommaire

Pourquoi trier ? _____	p. 5
Les bouteilles et flacons en plastique _____	p. 6
Les emballages en carton et métalliques _____	p. 7
Les papiers _____	p. 8
Le verre _____	p. 9
Les biodéchets _____	p. 10
Les textiles _____	p. 11
Les encombrants _____	p. 12
Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) _____	p. 13
Les déchets ménagers non recyclables _____	p. 14
La déchèterie _____	p. 15-16-17
Comment réduire vos déchets ? _____	p. 18
Infos Pratiques _____	p. 19



Pourquoi trier ?

Pour notre environnement :

Trier vos déchets permet de préserver les ressources naturelles et de réaliser des économies d'énergie considérables.

Le processus de recyclage consiste à transformer les déchets triés en une nouvelle matière première, évitant ainsi le recours aux ressources naturelles pour fabriquer divers produits. Ainsi :

- Pour 1 tonne de papier carton recyclée : 2,5 tonnes de bois sont épargnées
- Pour 1 tonne de plastique recyclée : environ 750 kg de pétrole sont économisés
- Pour 1 tonne de verre recyclée : 660 kg de sable (silice) sont préservés.

Le recyclage nécessite moins d'énergie que la production initiale d'un objet :

- Recycler 1 tonne d'aluminium permet d'économiser l'électricité consommée par 1 personne en 9 mois.
- Une feuille de papier recyclée permet d'économiser 1L d'eau et 2.5 W d'électricité.

Pour fabriquer de nombreux objets :

Une fois triés, vos emballages, papiers, verre... sont acheminés vers les usines de recyclage pour les transformer en matière première et ainsi fabriquer de nouveaux objets.

Pour créer de l'emploi :

Le tri des déchets est générateur d'emplois. En effet, la diversification des collectes et l'industrie du recyclage nécessitent une main d'œuvre abondante. Ainsi, chaque emballage trié contribue à faire progresser l'emploi dans ce secteur d'activité.

Les bouteilles et flacons en plastique



Bouteilles d'eau,
de jus de fruit, de soda...



Flacons de produits ménagers
et de produits d'hygiène



Bouteilles d'huile, flacons de ketchup et mayonnaise



Bouteilles de lait



A jeter dans la poubelle ordinaire :

Suremballages, sacs et films en plastique - Pots de yaourt, crème fraîche... en plastique - Pots de fleurs en plastique - Barquettes en polystyrène - Les plastiques qui ne sont pas des bouteilles ni des flacons plastiques.

Astuces : . Pour compacter les bouteilles en plastique, faites le dans le sens de la longueur.

. Vous pouvez laisser les bouchons sur les bouteilles et flacons.

Les emballages en carton et métalliques



Boîtes et suremballages
vides en carton



Briques alimentaires



A jeter dans la poubelle ordinaire :

Les cartons souillés - les boîtes de conserve non vidées.

Astuces :

- Merci de bien vider vos emballages et de ne pas les emboîter.
- Les cartons de moins d'un mètre sur un mètre sont acceptés dans la limite de 3 cartons pliés et vidés.



Boîtes de conserves,
barquettes aluminium,
bidons de sirop, canettes...

Le papier



Journaux, magazines,
catalogues, annuaires....

Prospectus, publicités,
papiers blancs..

A jeter dans la poubelle ordinaire :

Mouchoirs en papier * - Papiers gras (nappe en papier) - Papier peint - Papier cadeau - Papier calque...

* ou à déposer dans votre bac à biodéchets si vous êtes équipé



Tous les types d'enveloppes
(avec ou sans fenêtre...)

**Retrouvez les emplacements des points d'apport volontaire
sur www.citesenchampagne.net**

Le verre



Pots et bocaux en verre



A jeter dans la poubelle ordinaire :

La vaisselle (verres à boire, assiettes, plats...)
Les vitres, les miroirs.

Astuce :

• Pensez à retirer les bouchons et les capsules
avant de jeter vos emballages en verre



Bouteilles en verre

**Retrouvez les emplacements des points d'apport volontaire
sur www.citesenchampagne.net**

Les biodéchets

si votre logement est équipé d'un bac de collecte

Déchets de cuisine



Restes de repas, épluchures,
sachets de thé, marc de café...



Cartons souillés, serviettes
et mouchoirs en papier

A jeter dans la poubelle ordinaire :

Sacs plastiques, pots de fleurs.

Astuce : Les cartons de moins d'un mètre sur un mètre sont acceptés dans la limite de 3 cartons pliés et vidés.

Déchets du jardin



Tontes de gazon, tailles de haies,
feuilles mortes, branchages...



Jardinez malin : Pensez à faire
votre propre compost !

Les textiles



Vêtements en bon ou en mauvais état



Accessoires :
chaussures, ceintures, sacs...

Retrouvez les emplacements des points d'apport volontaire
sur www.citesenchampagne.net



Les encombrants

Déchets qui ne rentrent pas dans le bac

Privilégiez l'apport en déchèterie.



Matelas, lavabos...



Canapés, tables...

A présenter sur le trottoir

Attention :

Les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques ne sont plus collectés avec les encombrants !

Reportez-vous à la page 13 pour savoir où les déposer.



Meubles de rangement, etc...

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

3 solutions :

■ Retour au magasin :

Lors du renouvellement d'un appareil, le vendeur est tenu de reprendre votre appareil usagé (du même type) en raison de l'éco participation. Il en est de même pour la livraison à domicile.

■ Associations :

Si votre appareil est encore en état de fonctionnement et si il a moins de 4 ans, vous pouvez en faire don au SECOURS POPULAIRE et si votre appareil est encore en état de fonctionnement ou NON, même incomplet, vous pouvez en faire don à EMMAUS

■ Déchèterie :

Vous pouvez apporter votre appareil à la déchèterie, dans la benne prévue à cet effet. Il sera réparé ou éliminé conformément à la réglementation.

Tous ces appareils ne sont plus collectés en porte à porte lors du ramassage des encombrants

Gros et petits appareils ménagers, matériel audio et informatique...



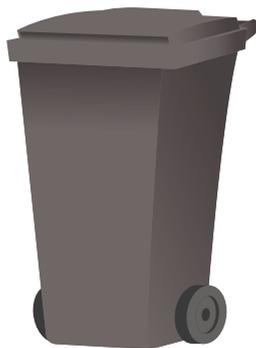
Les déchets ménagers non recyclables



Barquettes
en polystyrène, en plastique...



Suremballages,
sacs et films en plastique...



Couches-culottes,
papiers gras
et mouchoirs en papiers...



Pots de yaourt,
de crème fraîche en plastique...



Capsules



Vaisselle cassée...

La déchèterie de Châlons-en-Champagne (située Chemin des Grèves)



La déchèterie

Pour m'y rendre :

Horaires d'ouverture de la déchèterie :

Lundi : 9 h – 19 h
Du mardi au vendredi : 9 h – 12 h / 14 h – 19 h
Samedi : 9 h – 12 h (pour les professionnels)
9 h – 19 h (pour les particuliers)
Dimanche : 9 h – 13 h (uniquement pour les particuliers)



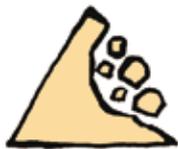
La déchèterie est fermée le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.
L'accès à la déchèterie est gratuit pour les particuliers.

Les déchets à apporter à la déchèterie

Les déchets inertes
et les Déchets Industriels Banals



Ferrailles



Gravats



Déchets de jardin



Pneus VL déjantés



Bois



Papiers



Cartons



Bouteilles, pots
et bocaux en verre



Encombrants
divers



Huiles
alimentaires

Les déchets dangereux



Huiles de vidange



Déchets toxiques



Batteries et piles



Néons
et tubes fluos



Thermomètres
à mercure



Déchets d'Équipements
Electriques et Electroniques



Cartouches
informatiques



Fibro-ciment



Radiographies



Silicone et
colles synthétiques

Les déchets refusés en déchèterie



Déchets ménagers non recyclables



Bouteilles de gaz



Fluides amiantés



Produits pharmaceutiques



Déchets radioactifs

Tarifs professionnels, (sur présentation d'une carte d'accès)

- Déchets inertes et Déchets Industriels Banals (DIB), tarifs pour 10 passages :
 - VL : 80 €
 - Fourgons : 150 €
 - Camions limités à 3,5T : 230 €
- Déchets spécifiques :
 - Pneus de VL : 4 € / 70 kg
 - Déchets dangereux : 80 € / 50 kg
 - Huiles alimentaires : 18 € / 50 L
 - Carton : 35 € / an (du 01/01 au 31/12)
- Reprise gratuite :
 - huiles de vidanges,
 - piles et accumulateurs

Pour l'achat de vos cartes d'accès et pour tout renseignement :

- le lundi et le vendredi de 9 h à 12 h
- le jeudi de 14 h à 17 h

A Cités en Champagne
Service des Activités du Déchet
(deuxième étage, bureau n°213)
26, rue Joseph-Marie Jacquard
51009 Châlons-en-Champagne Cedex

 **N°Vert 0 800 875 615**

APPEL GRATUIT

Comment réduire vos déchets : la prévention

Pendant les courses :

- Choisissez vos produits sans emballages inutiles
- Évitez les produits à usage unique (lingettes, essuie tout, mouchoirs en papier...)
- Achetez des produits durables (piles rechargeables, serviettes en tissu...)
- Utilisez des sacs cabas réutilisables

A la maison :

- Compostez vos déchets organiques
- Apposez un stop pub sur votre boîte aux lettres
- Réutilisez vos objets en les personnalisant
- Réparez les objets, appareils...
- La police de caractère Ecofont permet d'économiser 25 % d'encre avec une imprimante.

Réduisons vite nos déchets, ça déborde !

Un habitant de Cités en Champagne

=

406 kg par an !

(Moyenne nationale : 390 kg / habitant / an)

Trier c'est bien, mais moins jeter c'est mieux !

Le Programme Local de Prévention des Déchets

Pour vous aider dans vos gestes de prévention, la Communauté d'Agglomération a lancé au 1^{er} janvier 2011 un **Programme Local de Prévention des Déchets** avec le soutien technique et financier de l'ADEME.

Elle s'engage à réduire les déchets qu'elle collecte et traite (ordures ménagères, biodéchets, emballages, papiers, verres) **d'au moins 7 % d'ici 5 ans** dans le cadre du Grenelle Environnement.

L'objectif est d'atteindre **377 kg / habitant / an en 2015 pour Cités en Champagne** (Rappel : en 2009, 406 kg / habitant / an).

Deux phases de réalisation sont prévues :

- 2011 : diagnostic du territoire et élaboration du programme d'actions.
- 2012 à 2015 : déploiement des actions de prévention des déchets afin d'atteindre les objectifs fixés.



Problème de bac ?

En cas de problème avec votre bac (casse, vol...)
Appelez le :



Présentation des déchets ménagers et assimilés à la collecte :

Les déchets correctement conditionnés (dans les bacs ou dans des sacs) doivent être présentés au plus tôt à 19 h la veille du jour de collecte et être rentrés au plus tard à 19 h le jour de la collecte.

En cas de refus d'un sac jaune, nous informons l'utilisateur de son erreur. Le sac devra donc être retrié avant d'être présenté de nouveau à la collecte.

L'utilisation des bornes à verre et à papier est interdite entre 21 h et 8 h.

Le bac à biodéchets peut être présenté à la collecte accompagné de 3 fagots ficelés, de 1 mètre maximum de longueur et de 50 cm maximum de diamètre.



Ce logo signifie que le fabricant de l'emballage soutient financièrement le programme français de valorisation des emballages ménagers. Il est présent sur 95 % de nos emballages.

Il ne signifie pas que l'emballage est recyclable ou recyclé et ne vous guide pas dans votre geste de tri.

Divers documents sur le tri sont à votre disposition :

La réglette mémo-tri, le mémo-tri, le flyer sur le tri des vêtements, le guide des biodéchets.

N'hésitez pas à nous contacter pour les obtenir !



**Une question, un doute?
Pratique, accessible 24 h/24 h
le moteur de recherche Ecogestes
pour apprendre à jeter moins et mieux.
Rendez-vous sur www.citesenchampagne.net**



ECO
EMBALLAGES





CITÉS EN CHAMPAGNE
Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
www.citesenchampagne.net

**26, rue Joseph-Marie Jacquard - BP 187
51009 Châlons-en-Champagne Cedex
www.citesenchampagne.net**

Création Cités en Champagne - Janvier 2012



PEFC 10-31-1668 / certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement
et de sources contrôlées, / pefc-france.org / encres végétales